

Opposition de fond(s)

FORMATION PROFESSIONNELLE Pour soutenir les entreprises formatrices, Peter Gasser proposait de créer un fonds qui serait alimenté par celles qui renoncent à engager des apprentis. La majorité s'y est opposée.

PAR PHILIPPE OUDOT

En Suisse, le système dual dans la formation professionnelle fait l'unanimité. Pourtant, seules 20% des entreprises font l'effort d'engager des apprentis afin d'assurer la relève dans leur domaine. Pour les soutenir, Peter Gasser (PSA, Bévillard) proposait par voie de motion «de créer un fonds de la formation professionnelle, idéalement cantonal, à défaut régional (Jura bernois – Bienne – Seeland), destiné à soutenir les entreprises formatrices». Il serait alimenté solidairement par les entreprises et sociétés, privées ou publiques, qui verseraient une cotisation d'un montant proportionnel à leur importance, les branches ayant déjà mis en place des fonds sectoriels étant exemptées de la cotisation au fonds cantonal ou régional.

Crime de lèse-majesté

Bien conscient de l'opposition de principe à toute idée de fonds pour une partie des députés – «une telle proposition s'apparente à un crime de lèse-majesté!», s'est-il écrié à la tribune – il a néanmoins défendu son idée, rappelant que «si une entreprise sur cinq prend à cœur d'assurer la relève dans son domaine, j'ose dire que quatre sur cinq profitent du système». Et pour tenter de convaincre ses pairs, il a rappelé que l'idée était défendue par la Chambre d'économie publique du Jura bernois qui en a fait un des objectifs de la Stratégie économique 2030.

S'exprimant pour le groupe du PS, Christine Blum a soutenu la motion, affirmant que ce fonds était un excellent moyen d'encourager la formation professionnelle duale, notamment pour financer les cours d'introduction ou des actions de promotion. Du côté des Verts, Moussia de Watteville (Tramelan) a soutenu la transformation de la motion en postulat, nous sans affirmer que «soutenir l'économie, c'est aussi soutenir la formation».



Les élus ont rejeté la création d'un fonds pour la formation professionnelle. A-KEYSTONE

Tout autre position dans le camp des partis bourgeois. Au nom de l'UDC, Peter Salzmann s'est opposé à toute réglementation supplémentaire, rejetant la motion, même si elle devait être transformée en postu-

Pour le PLR, c'est aux associations professionnelles d'agir dans ce sens pour soutenir la formation, pas à l'Etat.

lat. Une position dogmatique défendue aussi par l'UDF pour qui la promotion de l'apprentissage passe par une bonne information au niveau de l'école obligatoire.

Le PLR a également appelé à refuser la proposition, qu'elle soit sous forme de motion ou de postulat. Sa porte-parole Virginie Heyer a néanmoins affirmé que c'était aux

associations professionnelles d'agir dans ce sens pour soutenir la formation, et pas à l'Etat. Un avis partagé par le PEV, qui s'est toutefois dit prêt à soutenir un postulat.

Au nom du gouvernement, Christine Häslér, directrice de l'Instruction publique et de la culture, a aussi défendu la transformation en postulat, soulignant que les fonds sectoriels répondaient de manière plus ciblée aux besoins des entreprises. Elle a aussi mis en évidence la différence de sensibilité à ce sujet entre les parties francophone et germanophone du canton. Dans un ultime appel, Peter Gasser a essayé de convaincre le plénum d'accepter au moins un postulat, rappelant aux sceptiques que «ce fonds n'est pas pour les apprentis, mais pour les entreprises», et que celles ayant leur propre fonds en seraient exemptées. Mais rien n'y a fait: le postulat a été refusé par 76 voix contre 69, avec une abstention.

Petit coup de pouce bienvenu

BILINGUISME

Pour favoriser le bilinguisme à l'école obligatoire, Tom Gerber (PEV, Reconvilier) proposait par voie de motion de modifier la loi sur l'école obligatoire «pour que l'enseignement de certaines disciplines dans la seconde langue nationale ne soit plus une exception, mais la norme», et d'introduire les mêmes principes dans les écoles moyennes et supérieures. «Je ne demande pas que les écoles deviennent bilingues, mais qu'on favorise l'enseignement immersif, le «learning by doing», a-t-il argumenté, tout en se disant prêt à transformer sa motion en postulat. Une proposition qui a suscité des réactions contrastées.

Fausse bonne idée

«Vouloir stimuler l'apprentissage de la seconde langue nationale par un enseignement immersif semble a priori très attrayant, mais c'est une fausse bonne idée!», a contré Peter Gasser (PSA, Bévillard). Il l'a jugée irréaliste, car cela reviendrait à imposer l'enseignement d'au moins deux disciplines dans l'autre langue dans toutes les écoles du canton, a-t-il argumenté. Cela nécessiterait donc des compétences élevées des enseignants, et cela dès l'école enfantine, et nombre d'élèves risqueraient d'être dépassés et de décrocher. Qui plus est, a-t-il poursuivi, c'est une requête inutile, que ce soit sous forme de motion ou de postulat, car la législation actuelle permet aujourd'hui déjà de dispenser quelques

leçons en immersion sur une base volontaire.

Du côté de l'UDC, on a soutenu la proposition sous forme de postulat, estimant qu'il devait être possible d'enseigner le sport ou les arts visuels dans l'autre langue. Le PLR s'est aussi dit favorable à un postulat, proposant du coup de le classer. Sa porte-parole Virginie Heyer (Perrefitte) a toutefois jugé l'idée difficilement praticable, par exemple dans son village où l'école primaire compte 40 élèves dans des classes à degrés multiples: «Comment gérer l'enseignement dans la 2e langue avec des enfants de tous les âges dans la même classe?»

Question de culture aussi

Tout en se disant partisan du bilinguisme et de la pratique de l'autre langue, Mohamed Hamdaoui (PDC, Bienne) a rappelé que «la langue, ce n'est pas seulement une question de maîtrise des mots ou de la grammaire, c'est aussi une question de culture et d'identité culturelle». Dans ce contexte, pour dispenser des cours dans l'autre langue, il faut non seulement pouvoir compter sur des enseignants bien formés, mais aussi motivés. Il s'est donc dit favorable à un postulat «afin d'approfondir la réflexion». Par ailleurs, plusieurs élus alémaniques se sont étonnés des réticences exprimées par les élus francophones à soutenir ce postulat. Au vote, le plénum a toutefois largement adopté le postulat, mais en refusant son classement comme le demandait le PLR. **PHO**

La loi enfin sous toit

ÉCOLE OBLIGATOIRE

Les députés ont repris hier l'examen de la loi sur l'école obligatoire entamé la veille. Plusieurs points ont encore fait débat. Au niveau de l'école enfantine, par exemple, la majorité de la Commission de la formation proposait de permettre aux communes de prendre des mesures particulières lorsque la composition des élèves d'école enfantine l'exigeait. Une proposition d'amendement souhaitait, quant à elle, favoriser l'enseignement en tandem en donnant aux communes la possibilité d'engager deux profs si le nombre d'enfants inscrits était suffisant, afin d'optimiser la prise en charge. Deux propositions fermement combattues par Christine Häslér, directrice de l'Instruction publique et de la culture. Pour la conseillère d'Etat, le système actuel permet déjà de prendre des mesures ciblées pour soutenir les enfants qui en ont besoin. Des mesures particulières ne sont donc pas nécessaires. D'autant que si de telles dispositions

étaient généralisées, les coûts pourraient s'élever à 50 millions de francs par an, dont 15 à la charge des communes. Au vote, les élus ont rejeté toutes les propositions.

Il a aussi été question du travail social en milieu scolaire. Si tous les intervenants en ont reconnu l'importance, ils étaient divisés sur la question du financement. Alors que la majorité de la Commission souhaitait limiter le montant des subventions à un maximum de 30% des coûts de traitement, la minorité voulait supprimer ce plafond. A une large majorité (90 voix contre 57 et 1 abstention), les élus ont suivi la majorité. Ils ont également balayé une autre proposition de la minorité (124, contre 25 et 1 abstention), qui s'opposait à la suppression de subventions pour de faibles montants défendue par la majorité, soutenant que cela risquait de pousser certaines communes à renoncer à mettre en œuvre le travail social en milieu scolaire. Au final, les députés ont plébiscité la modification de la loi sur l'école obligatoire par 147 voix contre 3. **PHO**

Quelles conséquences?

FISCALITÉ

Les pays du G7 (USA, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie et Canada) envisagent d'introduire un taux d'imposition minimal de 15% sur les bénéfices des entreprises au niveau mondial. Les grands argentiers de ces pays veulent engager leur pays à promouvoir une meilleure répartition du produit de l'imposition des bénéfices des grandes multinationales.

Une perspective qui inquiète la députée Anne-Caroline Graber (UDC, La Neuveville), qui vient de déposer une interpellation à ce sujet. Certes, relève-t-elle, l'application de cet accord prendra du temps. Mais «même si notre pays disposera de quelques années pour s'adapter à ce nouvel environnement fiscal, cet accord de principe ne manquera pas de déployer quelques effets sur la fiscalité des entreprises des cantons», s'inquiète-t-elle dans son interpellation.

Par rapport à d'autres cantons, Berne sera sans doute moins impacté, voire pas du tout, dans la mesure où le taux

d'imposition du bénéfice des entreprises de près de 20% figure parmi les plus élevés du pays. En revanche, en Suisse romande et en Suisse centrale, la plupart des cantons ont des taux inférieurs à 15% dans ce domaine, et parfois même nettement inférieurs.

Dans ce contexte, Anne-Caroline Graber demande comment le Conseil exécutif évalue les conséquences de l'accord des pays du G7 sur l'imposition minimale des bénéfices des sociétés pour l'économie et la fiscalité des entreprises du canton. Elle veut savoir si le gouvernement espère se soustraire davantage qu'aujourd'hui à la concurrence fiscale intercantonale s'agissant du bénéfice des entreprises.

Elle demande également si des sociétés ont renoncé à établir leur siège dans le canton en raison de son taux d'imposition élevé. Enfin, Anne-Caroline Graber prie le Conseil exécutif de dire si la décision du G7 pourrait modifier sa stratégie en matière d'imposition du bénéfice des entreprises. **PHO**

EN BREF

GRAND CONSEIL Nouvelle élue

Le Conseil exécutif a déclaré Aliké Panayides (UDC, Ostermundigen) élue au Grand Conseil. Elle remplace Sabina Geissbühler-Strupler (UDC, Herrenschwanden), qui a démissionné pour le 18 juin 2021. **CBE**

DÉCHETS

Les écoliers au front

Les élus ont adopté une motion demandant de soutenir le ramassage des déchets, la collecte de matériaux usagés, ainsi que le ramassage et l'élimination des néophytes par les classes d'école. L'auteur de la motion estimait que cela faisait partie du rôle de l'école de sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement. Christine Häslér s'est dit d'accord sur le fond, mais il n'existe pas de base légale

pour un financement. Au vote, les élus ont directement classé les deux premiers points de la motion, considérée comme réalisée, mais ont rejeté le classement du point concernant les plantes néophytes. **PHO**

CORONAVIRUS

Une aide en cas d'annulation

Le canton devrait participer au programme de protection financière en faveur des grandes manifestations grâce à un crédit-cadre de 25 millions de francs. La Commission des finances approuve l'affaire sans opposition. La loi Covid-19 permet à la Confédération et aux cantons de prendre à leur charge la moitié des coûts non couverts des organisateurs de manifestations d'importance supracantonale. Ce parapluie de protection est réservé aux manifestations qui, après autorisation des cantons, seraient annulées ou reportées en raison de la pandémie suite à une ordonnance des pouvoirs publics. **CBE**